

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire.

**Date de convocation** : 8 septembre 2021

**Présents** : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, M. TAPON Renaud, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, M. ROUAN Romain, M. COUTURIER Gérald, Mme GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme LABROUSSE Cécile, Mme VERGEREAU Carole, M. GLAUDEL Allan, M. CROMPAS Stevens, Mme LOENS Bérange, Mme SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, M. TROUVÉ Stéphane, M. LAURENCEAU Olivier.

**Excusés avec pouvoir** : Mme PATRY Sylvie à *Mme GÂS Stéphanie*  
Mme WURTZ Marina à *Mme VERGEREAU Carole*  
Mme BONDUEL Nathalie à *M. LAURENCEAU Olivier*

**Secrétaire de séance** : Mme LEGRAND Nathalie

\*\*\*\*\*

### **RELEVÉ des DÉCISIONS PRISES depuis le 28 JUIN 2021**

Au vu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2020, M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- **Décision n°15 du 7 juillet 2021** : Déclaration sans suite de la consultation de restructuration des sanitaires de la salle polyvalente pour « insuffisance de concurrence » (lots 1, 5, 6 et 7 sans aucun pli, un seul pli pour le lot 2).
- **Décision n°16 du 13 juillet 2021** : Approbation de la consultation du marché de télécommunications fixes, mobiles et internet dans le cadre d'un groupement de commandes ; Désignation de la Communauté d'Agglomération de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement ; Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe et de signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe et tous documents relatifs à cette affaire.
- **Décision n°17 du 19 août 2021** : Une demande de subvention a été adressée au Département dans le cadre de l'aide aux projets culturels pour le spectacle « la malle aux trésors de Nellie Oleson ». Le montant des charges liées au spectacle s'élevé à 6 700 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant : Conseil Départemental 2 000 € /Autofinancement 4 700 €.

#### **1. CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)**

L'Etat a invité la Communauté d'Agglomération de Saintes à mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour la période 2021 -2026 avec deux grands objectifs : renforcer l'attractivité de son territoire et l'accompagner dans sa transition écologique et énergétique.

Au travers de ce dispositif contractuel, l'Etat entend :

- Accompagner la mise en œuvre du projet de territoire de l'Agglomération de Saintes ;
- Simplifier son mode d'intervention en signant un contrat unique se substituant progressivement aux dispositifs contractuels de droit commun ou thématiques en cours (contrat de ville, contrat « action Cœur de ville....).

Dans ce cadre, un projet de CRTE a été établi conjointement par l'Etat, la CDA de Saintes et les communes du territoire. Il est précisé que le CRTE n'est pas un document figé et qu'il évoluera dans le temps, le programme d'actions pouvant être complété. Chaque année une convention financière sera passée avec l'Etat précisant les engagements de l'Etat et des collectivités.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de CRTE ci-annexé visant à :

- Etre une agglomération attractive et innovante,
- Etre une agglomération proche de ses habitants,
- Etre une agglomération durable, appréciant et valorisant le cadre de vie, la diversité de ses patrimoines historique, architectural, naturel et gastronomique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 pour le territoire de l'agglomération de Saintes ci-annexé.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à approuver et à signer tous documents afférents la présente délibération ainsi que les modifications aux fiches actions / projets et maquettes financières ou avenant éventuels à ce contrat après avis du comité de pilotage constitué dans le cadre du CRTE à l'exception des modifications de l'article 4 relatif aux orientations stratégiques définies dans le contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable aux propositions ci-dessus.

## 2. ÉLECTION DES MEMBRES POUR SIÉGER A LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES TELECOM

M. le Maire fait part que dans le cadre du groupement de commandes Telecom coordonné par la Communauté d'Agglomération de Saintes, une commission d'appel d'offres (CAO) spécifique doit être créée. Il convient donc d'élire parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la commune, le titulaire et son suppléant de la CAO spécifique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité :

- Membre titulaire : M. MIGNON Cyril,
- Membre suppléant : M. BOUCHET Franck.

## 3. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Afin d'ajuster les prévisions du budget et de régler les dépenses, M. le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DÉPENSES FONCTIONNEMENT		
Compte	Libellé	Montant (€)
66111	Intérêt des emprunts	+ 56,01
6232	Fêtes et cérémonies	- 56,01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** à l'unanimité la décision modificative n°2.

## 4. INFORMATIONS DIVERSES

### • Point sur la rentrée scolaire

Rapporteur : Amanda LESPINASSE

- Effectif de l'école maternelle : Petite section : 24 / Moyenne section : 25 / Grande section : 23, soit un total de 72 élèves (+ 3 élèves par rapport à l'an dernier).
- Effectif de l'école élémentaire : CP : 24 / CE1 : 43 / CE2 : 27 / CM1 : 26 / CM2 : 33, soit un total de 153 élèves (160 l'an passé).

Une baisse de la natalité sur l'ensemble des communes de la CDA comme au niveau national laisse penser à une baisse des effectifs dans les écoles pour les années à venir.

En ce qui concerne le protocole sanitaire, la CDA maintient l'organisation de fin d'année sur l'interclasse. Les deux services de restauration sont donc maintenus pour l'école maternelle ainsi que le maintien de l'accueil périscolaire pour les enfants de moins de 6 ans à l'école maternelle.

Les élèves de CP n'ont pas pu être accueillis la semaine dernière en application du protocole sanitaire 1 cas de Covid = fermeture de classe durant 7 jours.

### • Point Conseil Municipal des jeunes (CMJ)

Rapporteur : Amanda LESPINASSE

Une première réunion a eu lieu le mercredi 8 septembre dans la salle du conseil à la mairie, 4 jeunes inscrits étaient présents.

Les thèmes de travail abordés sont ceux du sport, de la culture et de l'écologie.

Le coordinateur jeunesse de la CDA, M. REGNEAULT, était présent et il souhaite accompagner le groupe dans son travail.

Une seconde réunion est programmée vendredi 17 septembre à 18h. Les jeunes vont commencer à travailler sur le règlement du Conseil Municipal des Jeunes. Depuis la première réunion, 5 jeunes sont passés en mairie pour retirer un dossier d'inscription.

### • Point Rencontres citoyennes

M. le Maire fait un retour sur les rencontres habitants-élus dont la 4<sup>ème</sup> rencontre a eu lieu le 4 septembre aux Fresneaux-les Davids. Les 3 premières rencontres avaient eu lieu aux Marsais, à Puyrousseau et à la Martinière. Les 2 prochaines rencontres se tiendront aux Vacherons le 2 octobre et à Cerveau-Varaize le 6 novembre.

M. le Maire rappelle que ces rencontres sont ouvertes à tous les élus du Conseil municipal (majorité et opposition), ce sont des rencontres des élus vers les habitants.

Ces rencontres ont été très appréciées par les habitants. Des échanges ont eu lieu concernant les problématiques de chaque quartier et hameau.

Les points récurrents sont :

- La sécurité routière,
- L'état des routes,
- L'entretien des fossés,
- Les conflits de voisinage.

#### • **Point de situation Covid-19**

M. le Maire fait part que la cellule municipale de crise COVID se réunit régulièrement. De plus, une réunion hebdomadaire en audioconférence présidée par Madame la Sous-préfète sur la crise sanitaire est organisée à l'échelle de l'arrondissement de Saintes.

Fin août, la situation sanitaire liée à la COVID était beaucoup plus préoccupante qu'aujourd'hui. Ainsi, face à la remontée de la vague épidémique et aux contraintes liées au passe sanitaire, la Fête du Melon et le Forum des Associations ont été annulés, décision prise à contrecœur car beaucoup de bénévoles et d'élus avaient déjà travaillé sur le projet. Au vu de ce qui était demandé, il n'était pas concevable de maintenir ces événements. Par ailleurs, l'annulation des réservations de matériels, de nourritures et d'animations sans perte financière ne devaient pas tarder.

Aussi, afin de pallier l'annulation du Forum des associations, un accueil des nouveaux habitants est organisé le 1<sup>er</sup> octobre à 19h15 à l'Espace Multipôles, le Conseil Municipal y est convié. Les présidents pourront présenter leurs associations.

Par ailleurs, sous l'impulsion des adjoints, Nathalie LEGRAND et Alain CORS, les marchés du vendredi ont été maintenus, permettant de vous faire découvrir artisans et producteurs locaux toutes les semaines de cet été.

#### • **Point sur les travaux**

Rapporteur : Renaud TAPON

- Matériel : Livraison du véhicule électrique prévue semaine 38 / Les différents matériels techniques prévus au budget (tondeuse autoportée, broyeur...) ont été livrés début septembre / Le lecteur de puces pour animaux errants est en service depuis fin juillet.
- Cour école maternelle : La réfection de la cour a été réalisée et les enfants sont ravis. La reprise d'une section d'enrobé qui a mal pris à cause des intempéries est programmée à la Toussaint, ainsi que la reprise d'élévations (bosses en surface) en raison de repousse de racines.
- École élémentaire : Le remplacement des vitres est terminé.
- Accueil périscolaire : La reprise de la couverture est terminée / Remplacement d'une des deux chaudières qui a été mise hors service pour raison de sécurité.
- Salle polyvalente : Les travaux pour le remplacement du sol de la grande salle vont démarrer le 20 septembre / La commande pour la mise aux normes handicapés des sanitaires a été passée auprès des entreprises Mandon et Dupré.
- Vestiaires club football : La réfection des vestiaires du club de foot démarrera à la Toussaint.
- Courts tennis : La réfection des 2 courts de tennis est achevée.
- Aménagement poulailler : L'intervention du SAS se fera à partir de février 2020, quand la commune aura fait enlever les ronciers et élaguer les arbres.
- Parc de loisirs : La réfection des allées et des murets est terminée.  
M. BOUCHET demande si les allées seront entretenues, M. TAPON répond qu'un contrat d'entretien devra être signé avec une entreprise paysagiste. De plus, M. TAPON cherche un système d'éclairage solaire pas trop onéreux.
- Logement SEMIS : Les grilles ont été livrées sur le chantier ce jour et seront posées la semaine prochaine.

#### • **Point affaires foncières**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'évaluation de France Domaines, l'administré ayant souhaité acquérir une petite bande de parcelle de terrain nu (1 rue de l'Église) n'est plus intéressé par cette acquisition.

- **Point catastrophe naturelle**

M. le Maire fait part qu'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle (au titre de la sécheresse) pour 2020 a été déposée. Cependant, la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle (arrêté du 27 juillet 2021, paru au journal officiel n° 0215 du 31/08/2021).

M. le Maire, considérant cette non-reconnaissance injuste et pénalisante pour les sinistrés, a fait une demande de recours gracieux le 7 septembre 2021. La commune n'a jamais fait de recours avant 2020.

- **Point conventions avec les communes voisines et CdA**

Rapporteur : Renaud TAPON

- Avec Nieul les Saintes : Entretien du chemin commun par les 2 équipes techniques chaque année avec mise en commun des moyens matériels et humains.

- Avec Ecurat : 2 chemins en commun, chaque commune en prend un à sa charge, convention en cours de relecture par Ecurat.

- Avec la CDA : Une convention est en cours de discussion sur l'entretien des zones commerciales.

- **Désignation d'un délégué à la protection des données**

Pour rappel, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union européenne et s'applique à toutes les collectivités territoriales.

Le RGPD impose également aux collectivités la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO). En Charente-Maritime, c'est SOLURIS qui accompagne les collectivités tout au long de la démarche via un programme de formations de septembre 2021 à fin janvier 2022.

Les acteurs du RGPD :

- Le responsable du traitement qui s'engage à respecter et à faire respecter le RGPD au sein de sa collectivité : le Maire,
- Le référent opérationnel ou référent RGPD, qui va mettre en œuvre la démarche au sein de la commune : la Directrice Générale des Services.

- **Point sur la médiathèque**

Rapporteur : Laëtitia SOULA DEL VECCHIO

Le passe sanitaire est obligatoire pour l'accès à la médiathèque.

Un nouveau recrutement va être fait, compte-tenu que la responsable de la médiathèque prolonge sa demande de temps partiel jusqu'en avril 2022 et que l'agent contractuel complétant son temps, a démissionné. L'accueil des groupes et particulièrement des élèves des écoles fait partie des tâches à accomplir.

Un appel à candidature est lancé.

Spectacle : Le vendredi 24 septembre à 18h00, spectacle clownesque à la médiathèque : gratuit. Réservation obligatoire car jauge réduite.

- **Remerciements**

Remerciements de M. Francis PATRY, président du Bordeaux-Saintes Cycliste Organisation (BSCO), pour les services rendus, financiers, administratifs et techniques dans le cadre de la course cycliste Marcel BERGEREAU 2021 qui a eu lieu sur notre commune.

Remerciements de :

- M. HANGYA Marc, Mme MARCHAND Nathalie et ses enfants, M. ARNAULD Jean-Marie, ses enfants et ses petits-enfants pour le témoignage de soutien, de sympathie et d'empathie de M. le Maire et du Conseil municipal suite au décès de l'un de leur proche

- **Dates à retenir**

- Journées du patrimoine pour la 1ère fois à Saint-Georges-des-Coteaux : Visite du clocher de 10h30 à 12h00,
- Accueil des nouveaux-arrivants le vendredi 1<sup>er</sup> octobre à 19h15 à l'Espace Multi-pôles,
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 9 décembre à 19h00.